



LE CERCLE DES EPARGNANTS

# La Newsletter du Cercle des Epargnants

Numéro 16 – Octobre 2007

## >édito

### Pour un nouveau Fourgous ?

En vertu d'une vieille antienne, les Français détestent le risque et sont, de ce fait, allergiques aux actions. Il est vrai que l'encours de l'assurance-vie est investi à plus de 70 % en obligations et titres monétaires et que 85 % de celui des produits d'épargne retraite est investi dans le même type de produits. Mais au-delà de ces clichés, des évolutions sont possibles, comme en témoigne le succès de l'amendement Fourgous qui permet, en franchise fiscale, le transfert de contrats d'assurance-vie investis en fonds euros sur des contrats investis en unités de comptes et de ce fait en actions.

De 2005 à juin 2007, près de 1,1 million de contrats ont été transformés dont 571 000 pour le premier semestre 2007. 39,6 milliards d'euros ont été transférés dont 12,3 milliards d'euros réinvestis en unités de compte. Fort de ce succès et compte tenu du décollage plus lent qu'escompté de l'épargne retraite, en particulier du PERP, il convient de réfléchir à la création d'un tunnel entre l'assurance-vie et l'épargne retraite. En reprenant la philosophie de l'amendement Fourgous, les titulaires de contrats d'assurance-vie pourraient ainsi avoir la possibilité de transférer l'épargne capitalisée jusqu'à l'âge de 50 ou 55 ans sur un PERP. Ce transfert devrait s'accompagner d'un dispositif fiscal incitatif avec un cumul de plafonds et un lissage sur plusieurs années.

Philippe Crevel

### Actualité

#### Le Cercle passe l'ENA avec succès !



Plus de 310 personnes ont assisté le 15 octobre 2007 aux 6<sup>ème</sup> Entretiens de l'Épargne et de la Retraite qui se sont déroulés à Strasbourg dans l'amphithéâtre Michel Debré de l'École nationale d'administration. La conférence animée par **Jean-Pierre Gaillard** a donné lieu à trois débats avec **Florence Legros**, professeur d'université à Paris Dauphine, **Marc Fabayre**, directeur du marketing et de la communication de Generali Investments et **Philippe Crevel**, secrétaire général du Cercle des Épargnants. **Jérôme Jaffré** a présenté l'étude commandée sur les Français et l'épargne retraite. La réunion a été conclue par **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et associé-gérant à la Banque Lazard. La vidéo de la réunion est consultable sur le site Internet [www.cerclledesepargnants.com](http://www.cerclledesepargnants.com).

#### Bientôt la fin d'année ! Réduisez votre impôt 2007

Afin de réduire le montant de votre impôt sur le revenu 2007, n'oubliez pas le PERP. En effet, vous pouvez déduire jusqu'à 10 % de vos revenus professionnels dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale ou dans la limite de 10 % de ce même plafond, soit respectivement 24 854 euros et 3 107 euros. Si les versements sur le PERP sont inférieurs au plafond, la déduction non utilisée peut faire l'objet d'un report au nom du souscripteur sur l'une des 3 années suivantes.

#### Hausse de l'euro et du pétrole, bonne ou mauvaise nouvelle ?

Le baril de pétrole a battu tous ses records en dépassant les 90 dollars à la mi-octobre ; en prenant en compte l'inflation, il retrouve le cours qu'il avait atteint en 1980. L'appréciation de près de 50 % de la monnaie européenne réduit par ailleurs d'autant la facture pétrolière. Sans appréciation de l'euro et sans les économies d'énergie, la facture pétrolière serait en 2007 de 57,6 milliards d'euros, soit une hausse de 183 % par rapport à 2001. La consommation française de pétrole est passée de 2,05 à 1,95 mbj. Cette baisse de près de 5% a permis d'économiser 2,8 milliards d'euros. L'appréciation de l'euro a permis de réaliser une économie de 18,7 milliards.



11, Boulevard Haussmann – 75009 Paris – tel : 01 58 38 65 87

[www.cerclledesepargnants.com](http://www.cerclledesepargnants.com)



LE CERCLE DES EPARGNANTS

# La Newsletter du Cercle des Epargnants

## En bref...

### A qui appartient le capital

Les non-résidents possèdent 36 % du capital des sociétés cotées et 22 % des sociétés non cotées. Pour les entreprises du CAC 40, ce taux monte à 46 %, en progression de 12 points par rapport à 1997. 43 % des actionnaires étrangers du CAC 40 proviennent de la zone euro, 31 % des Etats-Unis et 13 % du Royaume Uni.

### Projections

Selon les dernières prévisions, les dépenses retraites devraient s'établir à 15 % du PIB en 2050 au lieu des 17 % initialement prévues. Cette révision à la baisse s'explique par une immigration plus forte et par un accroissement de la population active jusqu'en 2015. Les dépenses retraites s'élèvent aujourd'hui à 12,8 % du PIB.

### Simulations

Seulement un Français sur quatre de plus de 45 ans demande une simulation pour connaître le montant de sa future pension. La mise en œuvre progressive du relevé de situation individuelle devrait permettre une plus grande sensibilisation de l'opinion publique.

### Des déficits....

Après avoir atteint 1,9 milliard d'euros en 2005 et en 2006, le déficit de l'assurance-vieillesse devrait s'élever à 4,6 milliards d'euros en 2007. Avant mesures de correction, ce déficit aurait pu s'élever pour 2008 à 5,7 milliards d'euros. Du fait de nouvelles entrées (plan seniors), le déficit n'atteindra que 5,1 milliards d'euros. La dégradation du solde de l'assurance vieillesse est imputable aux départs des salariés de moins de 60 ans ayant cotisé plus de 40 ans et à l'arrivée à l'âge de la retraite des premières classes d'âge du baby boom.

### De l'allègement à l'alourdissement

Lors de la discussion, en première lecture, du projet de loi de finances pour 2008, la Commission des finances de l'Assemblée nationale avait rejeté la mesure instaurant une option pour le prélèvement libératoire sur les dividendes. En séance publique, les députés l'ont maintenue mais en décidant de relever le taux du prélèvement libératoire de 16 à 18 % sur les dividendes d'actions et les revenus des obligations. Par ailleurs, l'option sera applicable à l'ensemble des revenus.

### Emploi des seniors

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 comporte plusieurs mesures concernant l'emploi des seniors. Le taux de la contribution pour les départs en préretraite passe de 24,15 à 50 % pour tous les nouveaux départs. Les indemnités de mise à la retraite d'office seront taxées à 25 % en 2008 puis à 50 % en 2009. Les mises à la retraite d'office avant 65 ans seront supprimées au 31 décembre 2009. La hausse de la contribution sur les préretraites rapportera 80 millions d'euros et le prélèvement sur les indemnités, 800 millions d'euros.

### Ne pas confondre dette publique et assurance-vie

Les montants de la dette publique et de l'assurance-vie sont quasi-identiques. De ce fait, la tentation est grande d'assimiler l'un à l'autre. L'Etat trouverait dans l'assurance-vie un réservoir permettant de financer ses 1100 milliards d'euros de dette. Or, la similitude des chiffres est trompeuse. Seulement un tiers de l'encours de l'assurance-vie est investi en obligations d'Etat. 30 % de cet encours est investi en obligations d'entreprises et 22 % en actions. Les titres d'Etat sont acquis à plus de 50 % par des investisseurs d'origine étrangère.

### De la capitalisation pour les régimes spéciaux

Xavier Bertrand a déclaré concernant les régimes spéciaux qu'il était favorable à « la création d'un régime de retraite additionnelle (sur les primes), et la possibilité de rachat d'années d'études ».

### L'Allemagne et l'Europe latine même combat !

L'Allemagne comme la France, l'Italie ou l'Espagne se caractérise par le poids de son régime par répartition qui assure 85 % du versement des pensions. Aux Pays-Bas, en Suisse et aux Etats-Unis, ce poids est inférieur à 50 % ; au Royaume-Uni, il est de 65 % contre 79 % en France (source Borsch-Supan).